



CCI SAVOIE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Procédure adaptée ouverte

Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

MARCHE N° 2573S04MP

**LOCATION LONGUE DUREE DE 3 VEHICULES NEUFS ET
PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LA CCI DE SAVOIE**

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 4 juillet 2025 à 12H00

Correctif du 18/06/2025

CCP – Page 13 : Lot 1 : Location longue durée de véhicule neuf pour la direction générale de la CCI SAVOIE

Variante / petit utilitaire : Nombre de places est de 2-3 au lieu de 5

POUVOIR ADJUDICATEUR

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA SAVOIE

13 allée du Lac de Constance

CS 83831 73371

Le Bourget du Lac Cedex

Site web: www.savoie.cci.fr;

Info@savoie.cci.fr

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cellule de la commande publique: marches@savoie.cci.fr

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature.....	3
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	3
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 – Variantes facultatives à l’initiative du candidat	4
2.4 - Variante exigée – Lot 1	4
2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	4
3 - Conditions relatives au contrat	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
4 - Contenu du dossier de consultation	5
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire.....	6
5.2 - Présentation des variantes exigées	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	7
6.1 - Transmission électronique	7
6.2 - Transmission sous support papier	8
7 - Examen des candidatures et des offres	8
7.1 - Sélection des candidatures	8
7.2 - Attribution des marchés	8
7.3 - Suite à donner à la consultation : Clarification, Négociation et E -Attestations	10
8 - Renseignements complémentaires	10
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	10
8.2 - Procédures de recours.....	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la location longue durée (sans option d'achat) de 3 véhicules neufs et prestations associées et leur maintenance pour les besoins de la CCI de Savoie.

Lieu(x) d'exécution:

CCI Savoie
13 allée du Lac de Constance
73 370 LE Bourget du Lac

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation	Quantité
01	Location longue durée de véhicule neuf pour la direction générale de la CCI SAVOIE De type citadine/polyvalente – Motorisation diesel	1
02	Location longue durée de véhicule neuf pour les collaborateurs de la CCI SAVOIE De type citadine/polyvalente – Motorisation essence	1
03	Location longue durée de véhicule neuf pour les collaborateurs de la CCI SAVOIE De type citadine/polyvalente – Motorisation Hybride essence	1

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34110000-1	Voitures particulières
34100000-8	Véhicules à moteur
75310000	Services de prestations

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement aux titulaires des marchés, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

2.3 – Variantes facultatives à l'initiative du candidat

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Variante exigée

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition à la variante exigée (**solution alternative**) du lot concerné:

Lot(s)	Libelle	Description
Lot 1	Location longue durée de véhicule pour la direction générale de la CCI SAVOIE	Possibilité de présenter un autre modèle en variante: Petit utilitaire – Motorisation de type diesel.
Lot 2	Location longue durée de véhicule neuf pour les collaborateurs de la CCI SAVOIE	Possibilité de présenter un autre modèle en variante Modèle Hybride essence
Lot 3	Location longue durée de véhicule neuf pour les collaborateurs de la CCI SAVOIE	Possibilité de présenter un autre modèle en variante Modèle essence

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

Cette variante est une modification des spécifications techniques décrite dans le présent CCP afin de proposer une solution alternative. Si elle est retenue, elle se substitue à l'offre de base.

2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) anciennement options

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Code	Libelle	Description
PSE	Lot 1 : Location longue durée de véhicule neuf pour la direction générale de la CCI SAVOIE	Aide au stationnement arrière/GPS

PSE	Lot 2 : Location longue durée de véhicule pour les collaborateurs de la CCI SAVOIE	Aide au stationnement arrière/GPS
PSE	Lot 3 : Location longue durée de véhicule pour les collaborateurs de la CCI SAVOIE	Aide au stationnement arrière/GPS

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (ATTRI) – Lot 1 : Offre de base
- L'acte d'engagement (ATTRI) – Lot 1 : Variante
- L'acte d'engagement (ATTRI) – Lot 2 : Offre de base
- L'acte d'engagement (ATTRI) – Lot 2 : Variante
- L'acte d'engagement (ATTRI) – Lot 3 : Offre de base
- L'acte d'engagement (ATTRI) – Lot 3 : Variante
- Le cahier des clauses particulières (CCP) commun à tous les lots
- Le bordereau des prix forfaitaires (BPF) – Lot 1 : Offre de base
- Le bordereau des prix forfaitaires (BPF) – Lot 1 : Variante
- Le bordereau des prix forfaitaires (BPF) – Lot 2 : Offre de base
- Le bordereau des prix forfaitaires (BPF) – Lot 2 : Variante
- Le bordereau des prix forfaitaires (BPF) – Lot 3 : Offre de base
- Le bordereau des prix forfaitaires (BPF) – Lot 3 : Variante
- Le document unique de candidature (DUC)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Remarque
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	À compléter dans le document unique de candidature
Numéro d'identification (SIRET...) attribué par l'INSEE	

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Remarque
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	À annexer au document unique de candidature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	À compléter dans le document unique de candidature

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Remarque
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	À compléter dans le document unique de candidature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent le document unique de candidature mis à disposition dans le dossier de consultation (DCE).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (ATTRI) du et/ou des lots concernés – Offre de base ou Variante	Oui
Le bordereau des prix forfaitaires (BPF) en version PDF et en version Excel du et/ou des lots concernés – Offre de base ou Variante	Oui
Les fiches techniques correspondant aux véhicules et prestations proposées par le candidat	Non
Le guide de restitution	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées". Le candidat remet un acte d'engagement et un bordereau de prix avec la mention "VARIANTE".

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.
 Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0
2 – Valeur technique	40.0
2.1 Caractéristiques techniques et équipements de série : éléments de confort, de sécurité, dimensions du véhicule, ergonomie, motorisation et puissance conforme aux exigences du CCP	15.0
2.2 - Qualité des prestations du contrat: Services connexes et réseau des points de maintenance: qualité des services, modalités d'organisation, réactivité, organisation territoriale	15.0
2.3 - Délais de livraison sur site à compter de la notification du marché (l'établissement des documents d'immatriculation et de contrôle technique du véhicule seront intégrés au délai).	10.0
5-Développement durable <i>(Consommation cycle urbain, consommation cycle route, émission CO2)</i>	10.0

Le critère "Prix des prestations" sera analysé de façon proportionnelle entre les candidats sur la base de l'offre financière.

50 points seront attribués au candidat dont l'offre de prix est la moins disante.

La note pour les autres offres est calculée ainsi :

$$\text{Note} = 50 \times \text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{Prix de l'offre.}$$

L'analyse des offres et leur notation sera effectuée principalement sur la base des éléments de réponse complétés par le candidat dans le bordereau des prix. Les autres critères et sous-critères, qu'ils soient détaillés ou non, seront notés à partir du barème suivant :

0% de la note : absence d'information par le candidat.

20% de la note : réponse insatisfaisante

40% de la note : réponse peu satisfaisante

60% de la note : réponse satisfaisante

80% de la note : réponse très satisfaisante

100% de la note : réponse excellente

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation : Clarification, Négociation et E -Attestations

Clarification

Le pouvoir adjudicateur peut, par tout moyen, demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de leur offre. Cette faculté s'exerce dans le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

Négociation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre et sera effectuée de préférence par échange de messages via la PLACE, plateforme de dématérialisation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Plateforme E-Attestation

L'offre la mieux classée sera donc **retenue à titre provisoire** en attendant que le ou les candidats déposent leurs certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique sur la plateforme **E-ATTESTATIONS** mise à disposition gratuitement par la CCI à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre admis au paiement direct, les sous-traitants devront également déposer leurs documents sur la plateforme **E-ATTESTATIONS**.

L'attributaire pressenti et ses sous-traitants recevront un email d'invitation pour se connecter sur **E-ATTESTATIONS**, depuis l'adresse account@e-attestations.com. Il convient donc de prendre préalablement toutes les mesures nécessaires pour garantir sa bonne réception.



Pensez à créer ou à compléter votre profil sur E-Attestations dès réception de l'email d'invitation.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours
Tribunal Administratif de GRENOBLE
2 Place de Verdun
38100 GRENOBLE
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Tel. +334 76 42 90 00
Fax. +334 76 42 22 69

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de GRENOBLE
2 Place de Verdun
38000 GRENOBLE
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Tel. +334 76 42 90 00
Fax. +334 76 42 22 69

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.